

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marius Rudaz, Président
CONSEIL GENERAL	45 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mme Régina Zaugg MM. Michel Bavarel, Pierre-Alain Bossel, Michel Cochard, Jean-Daniel Savoy
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009
2. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
3. Dissolution de l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles « Coriolis Promotion »
4. Demande d'augmentation du capital-actions d'AGY EXPO SA
5. Budget 2010
 - 5.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2009-2014
 - 5.2 Rapports de la Commission financière
 - 5.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - 5.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
6. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance en vous adressant la cordiale bienvenue.

La 19^{ème} édition de la sortie annuelle de notre Conseil général s'est déroulée le 21 novembre passé. Merci à M. Benjamin Gasser, notre Vice-président, pour l'avoir organisée avec brio, dans une ambiance collégiale et instructive. Bravo.

Je salue également le public présent ainsi que les représentants des médias. Des copies de l'ordre du jour sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

Pour le Conseil communal : M. Louis-Marc Perroud, qui arrivera avec un peu de retard, son père étant décédé mardi passé. La veillée de prières a lieu ce soir. J'exprime déjà toutes mes condoléances et toute ma sympathie à M. Perroud, en ces temps difficiles de séparation.

Pour le Conseil général : Mme Régina Zaugg et MM. Michel Bavarel, Pierre-Alain Bossel, Michel Cochard, Jean-Daniel Savoy.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 25 novembre 2009. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Madame la Syndique demande la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. En ce qui concerne l'ordre du jour de la séance, le Conseil communal vous demande deux petites modifications.

Tout d'abord, il vous informe qu'il souhaite retirer le point 4 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la demande d'augmentation du capital-actions d'AGY EXPO SA. La raison en est la suivante :

Comme vous avez pu vous en rendre compte en lisant le message, le Conseil communal, à qui la question avait été posée, comme à d'autres communes, de bien vouloir participer à une recapitalisation d'AGY EXPO SA, avait fini par répondre favorablement en raison de l'impact économique évident que cette organisation a pour l'Agglomération fribourgeoise. Le Conseil communal, bien que n'étant pas particulièrement ravi de devoir une nouvelle fois passer à la casserole, si vous me passez l'expression, avait néanmoins obtempéré, mais il avait assorti le message qu'il vous présente ce soir de conditions. Parmi ces conditions, il y avait celle que l'Etat de Fribourg s'engage, ce qui a été fait, et il y avait aussi celle que les

autres communes et les autres partenaires s'engagent. Or, à ce stade, nous pouvons dire que les autres communes ne sont pas particulièrement enthousiastes à l'idée de s'engager, et un des plus gros partenaires du projet a, quant à lui, émis de grosses réserves. Dans ces conditions, le Conseil communal estime que rien ne sert de se précipiter. Il attend pour voir comment se dérouleront les pourparlers qui auront lieu entre les communes et avec les partenaires privés. Au niveau de l'Agglomération, certaines communes, qui n'ont pas été sollicitées mais qui sont néanmoins membres de l'Agglomération, ont été abordées par les Communes de Givisiez et de Granges-Paccot. Elles demandaient si cette affaire, qui est typiquement de la Promotion économique, ne devait pas revenir en fait à l'Agglomération et, ainsi, les montants qui sont demandés à l'ensemble des communes devraient se répartir sur toutes celles de l'Agglomération. Cette discussion n'a pas encore eu lieu au sein de l'Agglomération, et encore moins au sein du Comité. Raison pour laquelle il est prudent d'attendre.

Dans ces conditions, le Conseil communal vous propose de biffer le chiffre 4 de l'ordre du jour.

Ma deuxième demande concerne le budget 2010. Vous avez reçu un message complémentaire, qui a été fait dans un laps de temps extrêmement bref. Je m'en excuse, mais la raison en est la suivante :

Vous avez tous vu la situation budgétaire de la Commune de Villars-sur-Glâne pour 2010. Afin de ne pas franchir la cote d'alerte qui nous obligerait à augmenter les impôts, le Conseil communal a procédé à un réajustement de la valeur des actions Frigaz SA. Je m'empresse de préciser que ce réajustement avait même été conseillé, à l'époque, au Conseil communal par le Service des communes. Mais, finalement, le Conseil communal n'y avait pas eu recours puisque la situation du budget 2009 ne le nécessitait pas. Nous l'avons fait cette fois-ci, mais nous avons reçu une lettre de la Direction des Finances cantonales qui nous expliquait que nous ne pouvions pas procéder de cette manière. Le Conseil communal a alors réexaminé la situation financière de la Commune et, après avoir étudié les rentrées des personnes morales, il a pu constater qu'il avait été extrêmement prudent dans l'estimation de ces rentrées. Nous avons alors fait un certain nombre de propositions, que le Ministre des finances vous expliquera tout à l'heure dès qu'il viendra. Néanmoins je vous demanderais, Monsieur le Président, de bien vouloir octroyer après la fin du point 3 une interruption de séance d'une vingtaine de minutes pour permettre, d'une part, aux groupes de se saisir de cette proposition et, d'autre part, à la Commission financière de l'examiner.

M. Marius Rudaz, Président. Ces deux modifications sont acceptées de ma part.

Est-ce que le Conseil général est d'accord avec ces deux changements ? Pas d'objection.

On peut continuer avec l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009 de se manifester en levant la main.

Le procès-verbal est approuvé avec 3 abstentions.

2. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

M. Marius Rudaz, Président. Cette modification est d'ordre purement formel. La clé de répartition actuellement en vigueur n'est pas modifiée mais figurera, désormais, directement dans les statuts de l'ACSMS et non pas uniquement dans le règlement de l'association concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire.

Est-ce que le Conseil communal aimerait donner encore quelques compléments ? Cela ne semble pas être le cas.

La parole est au Conseil général. La parole n'est pas demandée. Les choses sont claires. On peut passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les Services médico-sociaux (ACSMS) sont priés de lever la main.

La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée à l'unanimité.

3. Dissolution de l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles « Coriolis Promotion »

M. Marius Rudaz, Président. Nous devons nous prononcer sur ce point de l'ordre du jour, qui est pour moi une suite logique, et nous sommes priés de suivre l'Assemblée des délégués.

Est-ce que le Conseil communal aimerait donner encore quelques compléments ? Cela ne semble pas être le cas.

La parole est au Conseil général.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Ma question sera extrêmement courte. Le dernier paragraphe de la première page du message dit, en substance : « *Les dettes non couvertes ou le capital disponible seront répartis selon les clés de répartition financière de Coriolis Promotion* ». J'aimerais savoir s'il y a des dettes non couvertes ou du capital disponible ?

Ma deuxième question est : Pourquoi ces dettes ou ce capital n'est-il pas repris par l'Agglo, puisque les fonctions sont reprises ?

Troisièmement : Quelle différence de répartition cela fait-il pour Villars-sur-Glâne ?

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres demandes d'explications ou d'autres questions ? Cela ne semble pas être le cas. M. Carrel voulez-vous répondre ?

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il y a en effet un petit capital d'une dizaine de milliers de francs. Ce n'est pas encore terminé car il y a encore quelques montants à verser jusqu'au 31 décembre 2009. Il n'y aura pas de dette. S'il restera un petit capital, il ne reviendra pas à l'Agglomération ; ce sont les statuts qui le veulent car ce sont des éléments différents par rapport à l'Agglomération.

M. Marius Rudaz, Président. S'il n'y a pas d'autre demande du Conseil général, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui confirment la décision prise par l'Assemblée des délégués de Coriolis Promotion le 4 novembre 2009 sont priés de lever la main.

La décision de l'Assemblée des délégués de Coriolis Promotion du 4 novembre 2009, visant à la dissolution de l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles « Coriolis Promotion » avec les modalités qui en découlent, est confirmée à l'unanimité.

Le point 4 étant retiré, on ne va pas débattre là-dessus. Comme Madame la Syndique l'a demandé, on va faire une interruption de séance de 10 minutes pour que les divers groupes et la Commission financière aient la possibilité de se réunir et de discuter sur la modification du budget 2010.

Interruption de séance de 10 minutes.

M. Marius Rudaz, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Budget 2010

M. Marius Rudaz, Président. Pour mémoire, la discussion qui va suivre se base sur les documents suivants qui font partie de votre dossier :

1. Budget de fonctionnement, par chapitre et par nature ;
2. Budget des investissements ;
3. Tableau d'estimation d'une augmentation du taux de l'impôt ;
4. Planification financière quinquennale, qui couvre la période de 2009 à 2014 ;
5. Informations complémentaires sur le budget 2010, que vous avez reçues ce soir.

La procédure est la suivante :

1. Présentation générale des différents documents budgétaires par le représentant du Conseil communal, M. Louis-Marc Perroud ;
2. Rapports de la Commission financière par son Président ou/et son Vice-président ;
3. Interventions d'ordre général par les représentants des groupes ;
4. Examen de détail des divers budgets : de fonctionnement par chapitre et par nature, des investissements et la planification financière ;
5. Remarques conclusives avant de passer au vote.

Y a-t-il des questions concernant la procédure ? Aucune question.

5.1 Présentation générale du budget de fonctionnement, des investissements et du plan financier 2009-2014

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Après les excellents chiffres des comptes 2008, nous devons vous présenter un budget qui est beaucoup moins bon puisqu'il est sérieusement déficitaire. Pour les comptes, c'était un peu une surprise. Pour le budget, cela n'en est pas une, pour une raison toute simple, c'est qu'entre temps la crise économique est venue et c'est elle qui explique les chiffres qu'on vous soumet. Vous avez vu que, par rapport au message que nous vous avons présenté et aux chiffres que vous avez devant vous, nous avons dû modifier la présentation du budget, parce que nous avons initialement décidé qu'une partie du déficit serait couverte par une revalorisation des actions Frigaz SA. Nous avons cru comprendre, sur la base des contacts que nous avons eus avec le Service des communes, que c'était une possibilité qui pouvait être acceptée, mais ce Service estime que c'est plutôt d'une autre manière qu'il faut procéder, qu'il faut agir sur les comptes. On peut discuter de ces divergences comptables. Nous n'avons pas voulu d'épreuve de force avec le Service des communes et nous avons donc décidé de vous présenter le budget d'une autre manière, afin que le déficit soit réduit à environ Fr. 2'700'000.--, pour qu'on soit juste en dessous de cette fameuse cote d'alerte de 5 % qui nous obligerait à augmenter les impôts, ce qu'effectivement nous ne voulons pas. C'est une volonté claire que nous avons depuis plusieurs années et que nous maintenons. Pour expliquer les chiffres que vous avez sur le rapport qu'on vous soumet ce soir, je peux dire tout d'abord que, depuis l'établissement du budget initial jusqu'à ce jour, nous avons pu voir que certains chiffres sont meilleurs que nous pouvions le penser. Ces améliorations nous permettent de vous soumettre des augmentations des recettes de l'imposition des personnes morales.

Le premier poste qui est augmenté est celui de l'impôt à la source, qui était prévu dans le budget initial à Fr. 1'500'000.-- et qui est désormais fixé à Fr. 1'830'000.--. On a constaté que l'impôt encaissé au 30 novembre 2009 est de plus de Fr. 1'800'000.--. On a aussi constaté que, dans la Commune de Villars-sur-Glâne, ce poste d'impôt à la source a tendance à augmenter parce que nous avons un certain nombre de cadres de sociétés qui sont étrangers, qui ont des revenus relativement élevés et qui payent cet impôt à la source. Nous pouvons dire que, normalement, ce poste doit aller en augmentant. Par conséquent, on peut légitimement majorer ce poste de Fr. 1'500'000.-- à Fr. 1'830'000.--.

Nous avons ensuite le poste d'impôt sur le capital des personnes morales. On avait un chiffre de Fr. 1'523'000.-- qui figurait dans les comptes 2008. En examinant de manière plus approfondie ce chiffre, on a vu qu'il était plus bas parce qu'il a fallu corriger certaines

surestimations des années précédentes. Ensuite, on a établi une statistique sur la base des encaissements mensuels, ce qui se fait régulièrement pour tous les postes d'impôts, et on peut constater que si on fait une moyenne sur six ans on arrive à un montant de Fr. 2'200'000.--. Alors, on vous propose d'augmenter ce poste, qui passerait de Fr. 1'850'000.-- à Fr. 2'100'000.--. On voit que ce chiffre est encore raisonnable, puisqu'il est très inférieur au montant figurant au budget 2009 qui est de Fr. 2'650'000.--.

Enfin, le dernier poste qui a été augmenté est celui qui concerne l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales. Là aussi, on a un chiffre très réjouissant en ce qui concerne les montants facturés pour les personnes morales pour 2008 et qui se situe à environ Fr. 11'000'000.--. C'est donc un excellent chiffre et ce chiffre-là, même si vous allez me dire qu'en 2009 il va baisser, ne concerne que 195 personnes morales au 30 novembre 2009 sur 490 à peu près. Cela veut donc dire qu'on a encore une réserve sur les montants qu'on encaissera. Si on estime finalement les rentrées pour les personnes morales à Fr. 9'000'000.--, par rapport au Fr. 11'000'000.-- de 2008 cela fait une diminution de plus de 20 %, qui est tout à fait raisonnable si on tient compte de la crise.

Voilà ce que j'ai à vous dire sur les nouveaux chiffres qu'on vous présente. Certains d'entre vous vont certainement se poser la question d'une augmentation d'impôts. Vous avez demandé qu'on vous fournisse des calculs sur des évaluations d'augmentations d'impôts. Depuis le début de la législature, et malgré les difficultés que nous connaissons, notre position est de ne pas augmenter les impôts, et nous voulons absolument nous en tenir car nous pensons que c'est la meilleure position pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Nous devons aussi avoir à l'esprit qu'on a eu d'excellents comptes 2008. Je ne vois pas comment on aurait pu expliquer aux citoyens de notre Commune qu'on allait augmenter les impôts après leur avoir fourni des comptes 2008 largement bénéficiaires. On a donc pu voir que les mesures prises allaient dans la bonne direction. La crise est venue et personne n'a pu la prévoir. On estime que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts pendant la crise. Des personnes ont des diminutions de revenus, d'autres sont au chômage, des sociétés ont des difficultés, etc. Une augmentation d'impôts ne se justifie absolument pas. En tant que collectivité publique, on doit normalement avoir une politique anticyclique. Cela veut donc dire qu'on ne doit pas charger le bateau quand les temps sont difficiles. On peut le faire car on a une bonne nouvelle pour 2009 : malgré la crise, on parvient à diminuer notre dette communale d'environ Fr. 6'000'000.--. Les derniers chiffres qu'on a sur la trésorerie de la Commune le confirment. On arrivera probablement aux comptes 2009 avec encore une diminution de la dette communale. Cela justifie donc la correction de nos chiffres et cela montre bien que nous avons été très prudents dans l'estimation des rentrées fiscales. Pour

plus loin, on verra ce qu'il adviendra de la conjoncture. Bien malin qui peut dire ce qu'elle sera en 2011. Ce que l'on voit, c'est qu'il y a des signes manifestes de reprise de la croissance. Si c'est le cas, avec les chiffres que l'on prévoit des rentrées sur les personnes morales, la situation évoluera de manière positive. S'il en est différemment, des décisions devront être prises en temps voulu. Pour nous, le cap est à poursuivre dans la direction choisie, c'est-à-dire d'avoir un message clair pour la population de Villars-sur-Glâne et les entreprises. On a procédé à l'augmentation de certaines taxes communales mais, pour les impôts, il n'est pas question de les augmenter. On va également continuer à travailler sur la réduction de certaines dépenses. L'audit que nous avons demandé devrait arriver pour la fin de cette année, mais il y aura un certain retard. Sur la base de cet audit, on pourra aussi prendre des décisions.

Voilà ce que je peux vous dire en préambule de l'entrée en matière sur ce budget. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Marius Rudaz, Président. On peut passer au point 5.2.

5.2 Rapports de la Commission financière

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière s'était réunie les 3 et 10 novembre 2009 pour l'examen du budget, en présence, la première fois, de MM. Perroud et Claude Mettraux, Chef du Service des finances. Ensuite, nous avons eu l'honneur d'avoir trois Conseillers communaux, auxquels on voulait poser des questions particulières, ce qui a été une nouvelle manière pour la Commission financière d'examiner le budget et d'aller de façon plus approfondie dans certains postes. Fort de la constatation de la réévaluation des actions Frigaz SA qui avait été admise par le Service des communes, fort également de la volonté de ne pas augmenter les impôts, qui était la volonté aussi unanime à ce moment-là de la Commission financière, alors notre Commission avait préavisé à l'unanimité favorablement ce budget. Mais, voilà qu'un article est paru dans La Liberté, journal qui est aussi lu par le Service des communes, et que cette lettre est arrivée. J'aimerais relever la transparence avec laquelle ce courrier est arrivé directement en mes mains, comme Président de la Commission financière, et la transparence avec laquelle également le Conseil communal a travaillé sur la modification de ce budget, puisque j'ai eu le plaisir d'assister à cette séance du Conseil communal réduit pour essayer de trouver des solutions afin d'éviter la hausse d'impôts, qui est toujours le but du Conseil communal et celui, en tout cas aujourd'hui, d'une majorité de la Commission financière. On en saura un peu plus dans les interventions qui vont suivre. Toujours est-il que, s'agissant des trois

augmentations que M. Perroud a mis en lumière tout à l'heure, la Commission financière, qui s'est réunie tout à l'heure avant le Conseil général, à sa majorité, les préavise favorablement pour les raisons suivantes :

S'agissant tout d'abord de l'impôt à la source, j'ai effectivement devant les yeux un relevé du compte sur lequel rentrent les impôts à la source 2009 - les impôts à la source sont évidemment des rentrées effectives, ce ne sont pas des estimations - et on constate qu'au 30 novembre 2009 déjà, les entrées de ces impôts à la source s'élevaient à Fr. 1'821'305.80, ce qui autorise donc de relever le budget 2010 de Fr. 1'500'000.-- à Fr. 1'800'000.--, et surtout avec les indications supplémentaires que vient de donner M. Perroud sur les nouveaux bons contribuables imposés à la source dans la Commune de Villars-sur-Glâne.

S'agissant ensuite de l'impôt sur le capital des personnes morales, j'ai sous les yeux les chiffres au 30 novembre 2009. Les encaissements pour 2008, pour 195 contribuables, s'élèvent déjà à Fr. 2'050'000.--, alors que les comptes 2008 s'élevaient à Fr. 1'523'000.--, chiffre dont il ne faut pas tenir compte puisqu'il englobe les récupérations de surestimations antérieures. Donc, ne tenez pas compte des Fr. 1'523'000.-- des comptes 2008. Regardez plutôt le budget 2009, que nous avons tous ensemble approuvé, et vous verrez qu'avec une augmentation telle qu'elle est proposée par le Conseil communal et fondée sur des chiffres réels, avec un nouveau chiffre à Fr. 2'100'000.-- on est encore largement en dessous du budget 2009. J'aimerais relever ici que la Commission financière s'est plusieurs fois posé la question de savoir s'il ne serait pas possible d'avoir des chiffres intermédiaires au moment où on vote et on examine le budget, ce qui permettrait d'avoir une vision plus actuelle et plus réelle. Pour des raisons xy on nous a dit que c'était difficile, voire pas possible. Mais aujourd'hui, heureusement que l'article dans La Liberté est paru, merci à Mme Dubois, merci au Service des communes, cela nous a permis de faire un exercice un peu forcé et un peu à la sauvette, mais de sortir des chiffres actualisés au 30 novembre 2009, ce qui permet, à mon avis et à l'avis de la majorité de la Commission financière, de faire un budget 2010 qui colle beaucoup mieux à la réalité que le budget 2010 qu'on a fait en août 2009 lorsqu'on n'avait pas encore toutes les données de l'année 2009. En cela, je trouve que le budget 2010, tel qu'il est modifié aujourd'hui, colle plus à la réalité que le premier budget qui avait été proposé et la Commission financière, dans sa majorité, préfère cette solution plutôt que l'opération comptable qui consistait à réévaluer les actions Frigaz SA de Fr. 1'500'000.--.

Reste évidemment le problème de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales, dont on nous propose l'augmentation de Fr. 315'000.--. Selon un rapide chiffre fait par M. Gehring tout à l'heure, Fr. 315'000.-- de plus, sur Fr. 43'000'000.-- d'impôts, c'est 0,7 %. Quel poste

du budget peut se targuer d'être précis à 0,7 % ? Je vous rappelle que le budget est une estimation, et aujourd'hui on a des chiffres 2009 qui nous permettent de dire que des surprises intéressantes pourraient avoir lieu en 2009. Je pense qu'en 2010 nous subirons effectivement la crise économique, mais que le relèvement qui nous est proposé n'est finalement que proportionnel à l'amélioration que l'on perçoit dans les comptes 2009 par rapport au budget 2009 sur les bénéfices des personnes morales. On ne fait, finalement, que réajuster le budget 2010 sur les bonnes surprises que l'on prévoit pour 2009, bonnes surprises dont on peut constater l'existence aujourd'hui 10 décembre 2009 et dont on ne pouvait peut-être pas constater l'existence plus tôt dans l'année 2009, lorsque la première mouture du budget avait été effectuée.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière, à la majorité, préavise favorablement ces trois modifications. Elle aussi est d'avis que le moment d'une augmentation d'impôt n'est pas venu - vous allez me dire que ce n'est jamais le moment pour augmenter les impôts - aujourd'hui peut-être encore moins que dans les années futures puisque, comme vous le savez, la crise économique n'a pas encore terminé de faire ses effets. Donc, considérez ce budget non pas comme un budget modifié par les circonstances mais comme un budget modifié en fonction des chiffres actuels de la situation financière de la Commune de Villars-sur-Glâne, ce qui paraît être plutôt un bien par rapport à la première mouture.

Ceci dit, il y a d'autres points dans le budget sur lesquels la Commission financière s'est penchée. Elle constate bien évidemment une diminution des bénéfices des personnes morales de Fr. 2'000'000.-- par rapport aux comptes 2008 et de Fr. 600'000.-- par rapport au budget 2009. Preuve en est qu'on tient compte des effets négatifs de cette crise économique pour l'année prochaine.

Il convient également de relever une augmentation, est c'est une habitude, des dépenses liées par conventions, qui prennent une fois de plus l'ascenseur, et qu'il devient de plus en plus difficile de maîtriser. Nous attendons, peut-être un peu naïvement, que l'Agglomération réponde à nos attentes, dans le sens d'une diminution de ces dépenses dans les domaines qui la concerne. La Commission financière se recommande bien évidemment auprès des délégués de la Commune dans l'Agglomération pour continuer de veiller de façon stricte aux intérêts communaux.

La Commission financière prend acte aussi, et que peut-on y faire, que deux classes enfantines supplémentaires devront être créées et qui impliquent déjà une augmentation des charges de Fr. 243'000.-- dans le budget 2010. Elle relève par contre une excellente maîtrise

des charges courantes, notamment en matière du personnel. Elle a toutefois constaté, à l'examen de certains postes du budget, une reprise au franc près des montants qui figuraient dans le budget 2009, alors même que les montants qui figuraient dans les comptes 2008 étaient inférieurs, comme par exemple pour les comptes 020.313, 020.317. Toutefois, consciente qu'une estimation précise de certains postes s'avère difficile, la Commission financière se borne à demander que, pour les budgets futurs, les montants budgétisés se rapprochent au maximum de la réalité des dépenses effectives. Elle a aussi dû poser des questions précises à certains Conseillers communaux sur ce report quasi automatique du budget 2009 sur le budget 2010. Elle a obtenu, à cet effet, des réponses tout à fait satisfaisantes. Il est bien entendu également, et M. Perroud l'a aussi laissé entendre, qu'à plus long terme une analyse des dépenses courantes s'imposera en vue de faire des économies structurelles. Peut-être que l'audit, dont nous avons voté le budget, va nous en dire plus lorsqu'il sera prêt.

La Commission financières est également d'avis que, dans un futur relativement proche, l'examen d'une éventuelle augmentation de certaines taxes s'impose, telles la taxe non pompier, la taxe sur les déchets, ou un nouveau mode de financement de certaines prestations communales comme la location des bâtiments communaux ou les services extrascolaires. Dans ce cadre-là, la Commission financière attend aussi avec intérêt le résultat de l'audit commandé par le Conseil communal.

La Commission financière finit par relever effectivement la très bonne trésorerie de la Commune de Villars-sur-Glâne. Elle relève également, et on le voit déjà dans le budget 2010 sous le poste 940.321 « Intérêt des dettes », que si dans le budget 2009 on a des intérêts des dettes de Fr. 2'900'000.--, les intérêts des dettes dans le budget 2010 ne sont plus que de Fr. 2'500'000.-- ; ce qui fait déjà une diminution de Fr. 400'000.--. C'est là qu'on voit, une fois encore, l'importance de la dette communale et l'importance de pouvoir la réduire, si possible au plus vite.

Forte de toutes ces constatations, la Commission financière qui vient de se réunir vous propose à la majorité de préavisier favorablement ce budget.

M. Marius Rudaz, Président. On voit que la Commission financière a débattu très profondément sur ces chiffres. Nous allons passer au point 5.3.

5.3 Examen du budget de fonctionnement et des investissements

Avant de passer à l'examen de détail, on va débattre sur le budget globalement. La parole est au Conseil général.

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Le groupe socialiste accepte le budget que le Conseil communal nous propose pour 2010, avec les modifications que vous avez expliquées et les nouvelles estimations qui nous semblent raisonnables et fondées. Non pas que nous voyons de gaîté de cœur le déficit important qu'il comporte, mais nous pensons que ce budget est le mieux qu'on puisse faire dans la conjoncture actuelle et compte tenu des contraintes auxquelles la Commune est confrontée.

Nous apprécions surtout le fait que les dépenses ordinaires, sur lesquelles le Conseil communal a le contrôle direct, restent stables par rapport à 2009. L'augmentation des dépenses provient essentiellement des dépenses liées par conventions. Mais, sur ces dépenses liées par conventions, nous ne sommes pas impuissants face à cette augmentation. Les représentants de Villars-sur-Glâne dans les organes de directions de ces conventions peuvent intervenir pour freiner l'accroissement des dépenses. Cela vaut entre autres pour les domaines couverts par l'Agglo. Il s'agit en plus, et nous avons commencé à le faire dans la Commission financière, de soumettre à un examen critique les autres conventions intercommunales, pour voir ce qui peut être fait pour améliorer le contrôle des dépenses que ces conventions entraînent pour notre Commune.

La diminution des impôts sur les personnes morales, prévue pour l'année prochaine, reste la cause principale du déficit. Dans les bonnes années, les recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales représentent un tiers des recettes fiscales totales. C'est réjouissant et ça fait des envieux. Le revers de la médaille, c'est qu'elles sont très sensibles aux fluctuations conjoncturelles, comme nous pouvons le constater.

Il est d'autant plus important d'atteindre des comptes équilibrés, voire excédentaires dans les bonnes années. Comme le souligne aussi la Commission financière, la structure des dépenses de la Commune, surtout celles des dicastères les plus importants, doit être examinée en vue d'identifier les centres de charges qui augmentent le plus rapidement et de dégager un potentiel d'économies à long terme. Dans cette perspective, nous attendons avec intérêt le résultat de l'audit en cours sur le chapitre « Administration ».

Le rééquilibrage des finances de la Commune est une entreprise à long terme, qui porte nécessairement sur des années. Le Conseil communal a fait des efforts manifestes dans cette direction. Il s'agit de les poursuivre. Le but est d'arriver à maintenir durablement la croissance des dépenses dans les limites de l'augmentation des recettes. En ce qui concerne les recettes, il y a encore un potentiel d'augmentations de certaines taxes en vue de réduire le déficit chronique de certains Services. Cela vaut en particulier pour la gestion et l'élimination des déchets.

Les efforts d'économie, et le fait que les investissements ont été ces dernières années limités à l'essentiel, ont permis de réduire sensiblement la dette communale. Celle-ci avait atteint un sommet de presque Fr. 99'600'000.-- en 2006. Nous avons réussi à la réduire à Fr. 78'000'000.-- aujourd'hui. Malgré cela, le service de la dette nous coûte encore environ Fr. 7'000'000.-- par année en intérêts et amortissements. Il faut donc continuer la politique actuelle afin de dégager des ressources pour les tâches importantes de fonctionnement de la Commune.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres interventions.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Le groupe PLR a pris connaissance du budget 2010 dans sa séance du 1^{er} décembre dernier, soit guère plus de six mois après s'être penché sur les comptes 2008 qui, souvenons-nous, laissaient apparaître un excédent de recettes de Fr. 1'300'000.--, alors qu'un déficit de Fr. 2'500'000.-- était budgété. Utile rappel qui met en lumière l'importance toute relative qu'il sied d'accorder à un budget. Mais alors, me direz-vous, osons-nous espérer le même sort pour l'exercice 2010 ? Bien imprudent qui oserait l'affirmer ! Ce qui démontre bien que le budget ne constitue pas une base suffisante à une prise de décision majeure, telle que l'adaptation d'un taux d'impôt, par exemple. Le budget 2010 donne une tendance qui nous met en garde : l'embellie de 2008 n'a été qu'un épisode probablement isolé ; nos efforts doivent quant à eux être poursuivis.

D'aucuns voudront débattre de l'incident que vous connaissez à propos de la réévaluation non admise des actions Frigaz SA, partiellement compensée par une estimation plus récente des recettes d'impôts. Alors, débattrez ! Mais ce serait détourner notre attention des vrais problèmes, qui sont à rechercher plus dans les coûts que dans les recettes. Pour le démontrer, on ne citera qu'un chiffre : 40 %. C'est la proportion des recettes des personnes morales par rapport à celles des personnes physiques. Quand votre ménage paye un impôt de Fr. 100.--, nos entreprises en ajoutent Fr. 40.-- supplémentaires. Chez notre grande sœur de l'Agglo, ce chiffre tombe à Fr. 25.--, alors qu'à Neyruz il dégringole à Fr. 3.--. Sûr que

cette aubaine a conduit notre Commune, peut-être de manière glissante, à élargir plus qu'ailleurs son catalogue de prestations. Alors, à l'instar d'un ménage qui ne peut pas, comme ça, augmenter ses recettes sur un claquement de doigt, identifions enfin les dépenses devenues trop luxueuses, traquons les coûts inutiles, abandonnons même peut-être certaines tâches. C'est probablement aussi le moment de faire preuve de courage et de réformer notre Administration communale. A ce propos, nous n'avons toujours pas les conclusions de l'audit de l'Administration communale, que nous avons proposé. Il s'agit en fait de répondre à deux ou trois questions simples telles que :

- Pouvons-nous offrir les mêmes prestations avec moins de ressources ?
- Pouvons-nous abandonner certaines tâches ?
- Le processus budgétaire répond-il aux normes les plus strictes en matière de gestion publique ?

Malgré ces questions ouvertes, le groupe PLR recommande à l'unanimité d'accepter le budget 2010, avec les modifications qui viennent d'y être apportées, et soutient l'exécutif dans sa volonté de maintenir le taux d'impôt actuel. Mais il attend aussi de lui qu'il poursuive plus que jamais ses efforts en matière de réduction des dépenses.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Le groupe PDC a examiné le budget 2010 avec attention et a pris connaissance des modifications intervenues dans les recettes (impôts à la source, bénéfiques des personnes morales et capital des personnes morales).

Il ne peut que constater une maîtrise des dépenses et souligner les efforts du Conseil communal pour limiter les dépenses qui sont du ressort exclusif de la Commune, alors que les charges liées ont toujours tendance à augmenter de façon disproportionnée.

La réévaluation, dès l'établissement du budget 2010, des postes relatifs aux impôts à la source, aux bénéfiques et au capital des personnes morales, l'étonne tout de même un peu, dans la mesure où le message initial prévoit « *une diminution très nette des recettes fiscales des personnes morales* ». Néanmoins, il accorde sa confiance au Conseil communal dans l'établissement de ces nouveaux chiffres, tout en constatant que ce dernier ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre au niveau des recettes.

Afin de ne pas aggraver le déficit prévu, qui est tout de même à la limite de l'obligation légale d'augmentation des impôts, il prie le Conseil communal de veiller à une utilisation mesurée

des ressources à sa disposition et de continuer, dans la mesure du possible, à rembourser la dette communale afin de diminuer les intérêts de celle-ci.

Avec ces remarques, le groupe PDC accepte le budget modifié.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Les interventions de notre groupe vont exprimer ce soir un certain malaise. Malgré diverses interventions formulées ici depuis plus d'une année, nous nous retrouvons maintenant face à une situation désagréable que nous voulions éviter. Il nous est demandé de nous prononcer sur un budget qui nous engage pour une année et de tenter simultanément de chercher à décrypter les stratégies qui se cachent derrière. Ces dernières ne sont pas explicitées mais elles nous engagent pour plusieurs années. En d'autres termes, nous nous retrouvons une fois de plus ce soir non seulement, pour reprendre une expression chère à mon collègue Moret, la tête dans le guidon mais, en plus, nous sommes sur le fil du rasoir. Ce ne sont pas les péripéties de ces trois derniers jours qui vont nous prouver le contraire. Cela rend d'autant plus vexants les propos tenus par M. Perroud lors du dernier Conseil général de novembre passé. Il disait : « *Un débat général sur les finances communales prévu en septembre passé ne viendra finalement que lors du débat sur le budget. En effet, pour qu'un tel débat soit efficace, il faut qu'il ait lieu dans ce cadre-là parce que, au fond, les finances ce sont des chiffres et qu'il faut parler d'une manière générale sur des problèmes qu'on connaît. Actuellement c'est la crise, et ce qui était vrai il y a une année n'est plus tout à fait la même chose aujourd'hui* ». Ainsi, malheureusement, nous n'avons pas été écoutés et nous n'avons pas eu dans ce Conseil général l'opportunité de discuter sur l'état des finances de notre Commune, comme cela avait été prévu, ni même d'avoir des réponses aux questions qui avaient été posées, notamment par notre groupe ainsi que par le parti socialiste. Cela est bien dommage. Cela aurait permis de débattre et d'évoquer de nouvelles idées. Malgré ces diverses tentatives de réfléchir ensemble sur l'avenir, le Conseil communal a préféré travailler dans son coin et nous présenter un travail fini, sur lequel nos marges de manœuvre sont très faibles.

De là notre question qui, ce soir, est sans réponse : Quelle est la stratégie réelle du Conseil communal depuis quatre ans ?

Elle semble se résumer en une phrase issue du message du Conseil communal : « *Le principal objectif est de ne pas augmenter le taux d'impôt (à n'importe quel prix) afin de ne pas « charger » fiscalement les contribuables (surtout les plus gros) en cette période difficile de crise économique* ».

Nos constats

1) Une excellente gestion à court terme

C'est un point extrêmement positif que cette maîtrise des dépenses sur lesquelles la Commune peut intervenir. Les dépenses ordinaires non liées (52 % du budget) sont parfaitement sous contrôle. Le Conseil communal ne peut que difficilement faire mieux et nous l'en félicitons. Rappelons qu'en quatre ans elles ont diminué de Fr. 3'000'000.--, pour passer de Fr. 30'000'000.-- à Fr. 27'000'000.--. Mais à quel prix ? Un jeu pervers pour éviter la barre fatidique des 5 % de charges excédentaires s'est mis en place en parallèle :

- Pour 2010, le Conseil communal tente le coup de l'imputation de Fr. 1'500'000.-- avec la revalorisation des actions Frigaz SA, qui aurait pu être portés en diminution de la dette. Essayé. Pas pu.
- Pour 2011, va-t-on tenter des augmentations de taxes, voire d'en créer de nouvelles. De telles mesures, par leur aspect linéaire, vont forcément toucher avant tout les plus jeunes, les retraités et, d'une manière générale, les plus démunis. C'est totalement antisocial, pas acceptable, et ce n'est pas là qu'il faut aller chercher l'argent manquant.

2) Une gestion prévisionnelle calamiteuse

Si l'on parcourt le plan financier jusqu'en 2014, notre inquiétude, cela a été relevé par mon collègue Colombo, va en grandissant. Ainsi, la dette communale grimpe allègrement de Fr. 86'000'000.-- en 2009 à Fr. 125'000'000.-- en 2014.

Quant aux impôts sur les personnes morales, ils ne progressent plus et vont commencer à diminuer dès 2010 avec les effets de la crise économique.

Les revenus fiscaux par personne physique vont faire de même, en lien avec des salaires qui stagnent et la réalité d'un chômage plus élevé et durable.

Comment va-t-on financer les Fr. 800'000.-- de salaires supplémentaires liés à l'introduction prochaine d'une 2^{ème} classe enfantine, sans compter les investissements pour les locaux ?

Comment va-t-on compenser les effets des diminutions de l'impôt cantonal ?

A notre connaissance, il n'y a pas de réelle anticipation ; nous allons droit dans le mur, et il est très épais.

Comme l'an passé, c'est un constat amer, je le répète, que nous faisons. Pour nous, il est important de garantir des budgets équilibrés afin d'assurer entre autres les aides indispensables octroyées aux plus démunis. Dans cette optique, des déficits chroniques sont très problématiques. Nous voyons donc surtout, dans ce budget, un manque de responsabilité face aux générations futures.

Nous vous communiquerons notre prise de position définitive face à ce budget juste avant le vote final.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore des interventions individuelles dans la salle, toujours sur le plan général. Cela ne semble pas être le cas. Est-ce que le Conseil communal aimerait déjà donner une réponse ou prendre position. M. Perroud a la parole.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je commencerais par remercier la majorité des intervenants qui acceptent le budget tel que nous vous le présentons. Ce que je constate, c'est qu'il n'y a pas entre eux et le Conseil communal de grandes divergences. On donne des pistes pour réfléchir à maîtriser encore mieux les dépenses ; elles sont bonnes à prendre. C'est effectivement un des objectifs affichés du Conseil communal que nous poursuivons depuis le début de la législature avec, disons-le, un succès qui est d'ailleurs reconnu par certains d'entre vous et nous vous en remercions.

Un chiffre intéressant, c'est le pourcentage qui a été donné : celui qui nous dit que dans la Commune de Villars-sur-Glâne on a 40 % d'impôts qui nous viennent des personnes morales. C'est absolument vrai. Toutes les communes n'ont pas cette chance et il nous faut la conserver. Si on regarde les chiffres absolus, pour 2008 les impôts facturés aux personnes morales se situent déjà à environ Fr. 11'000'000.--. C'est un excellent chiffre et il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. De ce côté-là également, je crois que la politique du Conseil communal porte ses fruits. On a pu voir très concrètement quand on a examiné les comptes 2008, et on a relevé qu'entre deux est venue la crise économique, que ce n'est pas le Conseil communal qui est responsable des « subprime » aux Etats-Unis, qu'on doit faire avec, que les décisions qui sont prises sont responsables. Plusieurs d'entre vous ont relevé que nous maîtrisons les dépenses courantes de la Commune. C'est vrai et je vous remercie de le dire. Une des dépenses est notamment celle du personnel. Vous pouvez constater que, malgré le fait que la Commune de Villars-sur-Glâne se développe, nous n'avons quasiment pas d'augmentation des dépenses en personnel. Je réitère mes remerciements au personnel communal, à qui nous avons toujours donné le message que la situation est difficile, qu'il y a peut-être un peu plus de travail ; le personnel joue le jeu et il y a un effort

collectif qui, indiscutablement, porte ses fruits. Quand on nous dit, par contre, que nous n'avons pas de stratégie, je dis tout simplement non. Notre stratégie est affichée et claire depuis le début de la législature. Nous avons augmenté un certain nombre de recettes mais, en même temps, nous n'avons pas augmenté - c'est notre point de vue et on peut en avoir un autre - les impôts. Nous nous y tenons parce que nous sommes convaincus que, pour l'avenir de la Commune de Villars-sur-Glâne, c'est manifestement la meilleure solution. Voyez-vous, pour une augmentation d'impôts, et vous avez les chiffres devant vous, il existe une notion qui est une réalité de notre temps et qui s'appelle la concurrence fiscale. A partir du moment où on tire trop sur la corde, en lieu et place d'avoir des recettes qui progressent, c'est l'inverse qui se produit et cela peut être la spirale de la hausse d'impôts. On ne sait pas où elle pourrait s'arrêter. A mon avis, il faut beaucoup réfléchir avant de s'engager dans cette direction et nous avons réfléchi, contrairement à ce qu'on dit. Nous avons une position claire.

Une politique antisociale ? Très franchement non. Je ne peux pas être d'accord avec cette affirmation. Au contraire, on l'a dit et on le fait, on a réduit équitablement les dépenses et on a travaillé de sorte que ce soit partagé au mieux que nous pouvions le faire. Finalement, le mérite qu'on peut s'attribuer, même si certaines décisions étaient un tant soit peu douloureuses, c'est que notre Commune a encore de bonnes conditions sociales, de bonnes conditions de vie, malgré le fait qu'on a dû un peu serrer quelques boulons du côté des dépenses. Donc, je prétends que nous menons une politique financière responsable dans des circonstances qui ne sont pas faciles et que, comme certains l'on dit, les efforts ne sont pas terminés. Nous avons besoin des idées de tous pour faire encore mieux. La direction est bonne et je suis satisfait de voir que la grande majorité est d'accord avec la stratégie claire du Conseil communal. Si je fais un peu de prospective sur le chiffre qui concerne la dette communale, vous relevez qu'elle va sensiblement augmenter dans les années qui viennent. Vous avez raison. Le chiffre est parfaitement clair. Quelqu'un a dit qu'il est difficile de donner des chiffres précis sur un budget. Nous n'avons pas voulu surestimer les recettes fiscales. Nous sommes arrivés à un budget qui tient la route. Nous avons encore des instruments pour travailler sur des dépenses et sur des taxes. Les taxes sur les déchets, par exemple, couvrent le 70 % du coût. Notre déchetterie va nous coûter quelques centaines de milliers de francs. Nous avons la faculté de proposer une augmentation des taxes. Nous sommes conscients des problèmes qui sont là, mais aussi du fait que dans la situation actuelle il n'est pas favorable d'augmenter les impôts.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore des demandes d'éclaircissements, d'une manière globale, sur le budget. Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au point 5.4 de l'ordre du jour.

5.4 Examen de détail des divers budgets : de fonctionnement par chapitre et par nature, des investissements et la planification financière 2009-2014

Cet examen de détail se fera toujours dans l'ordre suivant : Le Conseil communal, la Commission financière, les groupes et les membres du Conseil général.

Le budget de fonctionnement est le seul budget qui fera l'objet d'un vote final. Je rappelle toutefois qu'au vote final aucun dépassement du total des dépenses prévues par le Conseil communal n'est possible. Que toute éventuelle proposition d'augmentation d'un poste devra être compensée par une diminution équivalente dans un autre poste ou par des recettes supplémentaires, selon la Loi sur les communes, article 88, alinéa 3. Nous passons à l'examen du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2009

Chapitre 0 Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Concernant les postes 210.310.30 « Matériel pour l'accueil extrascolaire », 210.313 « Accueil extrascolaire repas de midi » et 290.301.30 « Traitements des animatrices de l'accueil extrascolaire », nous avons une explication dans le message, en page 5, avec le coût net à charge de la Commune, assez impressionnant, de Fr. 367'070.--. Parmi les Conseillers communaux avec lesquels la

Commission financière a parlé de ce budget, il y avait Mme Savoy qui nous a informés sur le tarif appliqué en la matière. Elle nous a dit que ce dernier avait déjà été augmenté il y a deux ans, en tenant compte aussi bien des difficultés financières des parents de condition modeste que de l'effort fourni au niveau de la charge fiscale générale par les revenus les plus élevés. Suite à ces explications, la Commission financière considère que le tarif appliqué est parfaitement social.

Le Conseil général a une remarque.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 3 décembre dernier, les camarades socialistes se sont posé des questions sur les postes .312... en pages 10 et 11 du présent vade-mecum budgétaire : à savoir pourquoi l'école de Villars-Vert voit ses frais de chauffage et éclairage augmentés de près de 20 % par rapport aux comptes 2008 (poste 2903.312), alors que les mêmes frais aux écoles de Cormanon (poste 2901.312) et des Rochettes (poste 2902.312) se voient octroyer exactement les mêmes montants que ceux des comptes 2008 ? Est-ce qu'il devient urgentissime de poser des panneaux photovoltaïques sur l'école de Villars-Vert ? Ou est-ce simplement pour nous conforter dans l'idée que le centre n'est pas toujours au milieu, puisque le chauffage central court le long des murs ?

M. Marius Rudaz, Président. M. Pilloud désire répondre.

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Vous vous souvenez qu'en 1987 le même immeuble coûtait environ Fr. 66'000.-- d'éclairage et de chauffage. L'augmentation du mazout, les années suivantes, a fait passer ce poste à Fr. 92'000.-- et on peut s'attendre, pour l'instant, à une stabilisation du mazout pendant toute l'année. On est actuellement autour des Fr. 65.-- / Fr. 67.--. Mais au début de l'année 2010 viendra la taxe CO² de Fr. 9.55 par 100 kg de mazout. C'est vrai que sur les autres postes on est resté un peu sur la réserve par rapport à ce qui était prévu les années précédentes ; c'était assez proche de la réalité. Mais il est difficile de prévoir toujours les augmentations du mazout et aussi les périodes de remplissage, qui sont tributaires de la météo. Donc, on peut imaginer qu'on aurait pu rester un tout petit peu en dessous, mais tout ça n'est, dans le fond, qu'un budget et cela n'a rien à voir avec l'état du bâtiment ni avec la conception du chauffage. Quant à moi, je propose qu'on maintienne ce prix. Il y a trop d'impondérables dans ces prix de mazout et il faut penser à cette taxe CO² qui va nous arriver.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Excusez-moi, mais je crois que je n'ai pas tout compris. Est-ce que cela veut dire que l'école des Rochettes et celle de Cormanon ne sont pas chauffées au mazout, tandis que l'école de Villars-Vert est chauffée au mazout ?

M. Raymond Pilloud, Conseiller communal. Vous avez différentes sortes de chauffages dans les bâtiments communaux. C'est vrai que l'école des Rochettes, par exemple, est chauffée au gaz.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres interventions au chapitre 2 ? Cela ne semble pas être le cas. On passe au chapitre 3.

Chapitre 3 Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. J'ai un problème qui n'est pas nouveau mais que je me suis décidé à résoudre ce soir : C'est la Résidence Les Martinets. A savoir qu'il est difficile de calculer le résultat global de cette institution, dès lors que les résultats sont répartis sur différents comptes, et je vais vous en citer quelques-uns, soit les comptes 570.314 « Entretien des bâtiments de la Résidence Les Martinets », 570.363 « Participation au déficit de la Résidence Les Martinets », 570.363.10 « Participation aux infrastructures mobilières de la Résidence Les Martinets », 570.423 « Location des immeubles de la Résidence Les Martinets » et 570.318 « Assurance incendie de la Résidence Les

Martinets ». Si on prend ces chiffres, on arrive à un bénéfice d'environ Fr. 200'000.--, alors que cela n'est probablement pas le cas puisqu'il y manque la charge d'intérêts liée à la dette hypothécaire ainsi que l'amortissement financier de cette dette hypothécaire. On ne trouve pas le détail dans les comptes 940.321 « Intérêts des dettes » et 940.330 « Amortissements financiers obligatoires ». Il est difficile alors de connaître le résultat de cette institution.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que Mme Meyer-Glauser ou M. Perroud veut répondre.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Nous sommes en train de chercher les chiffres, mais à mon avis il n'y a pas de dette hypothécaire.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. En effet, il n'y a pas de dette hypothécaire puisque l'immeuble des Martinets a été repris par la Commune de Villars-sur-Glâne. La totalité de la dette de cet immeuble fait maintenant partie de la dette communale. Donc, il n'y a pas d'intérêt hypothécaire en relation avec l'immeuble des Martinets.

M. Marius Rudaz, Président. Etes-vous satisfait, M. Guggiari ? Partiellement. Vous avez la parole.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Si on avait laissé l'immeuble de la Résidence Les Martinets à la Fondation, on aurait peut-être un autre résultat que ce que nous avons ici. Cela pourrait être un déficit.

M. Marius Rudaz, Président. C'est clair, mais on pourrait également faire le même exercice pour tous les immeubles de la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. L'aspect de la reprise de l'immeuble de la Résidence Les Martinets par la Commune avait trait à un problème de subventions et je pense très sincèrement que la décision qui a été prise était la bonne, parce qu'elle permet à notre Commune d'avoir des subventions qui correspondent de manière beaucoup plus juste à l'effort consenti par le Conseil communal. En d'autres termes, les subventions que nous recevons actuellement sont totalement différentes de celles que nous recevions avant la reprise de l'immeuble. Si vous voulez de plus amples précisions, on est à votre disposition.

M. Marius Rudaz, Président. Madame la Syndique a demandé la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je voudrais ajouter une chose qui concerne la prise en charge des frais financiers. Jusqu'à la liquidation, la Résidence Les Martinets, qui appartenait à la Fondation, recevait une subvention qui était proportionnelle à la dette. Or, comme le Conseil communal avait injecté un montant très important, ce montant venait en déduction de la dette, ce qui fait que la Résidence Les Martinets ne touchait pas la totalité des subventions. En passant maintenant au système selon lequel le bâtiment a été repris par la Commune, la Commission des établissements médico-sociaux, la CODEMS, rémunère le loyer, ce qui fait que la Commune de Villars-sur-Glâne a fait une bonne opération puisque la rémunération est bien plus élevée que ce qu'elle touchait auparavant. Les Communes propriétaires des EMS ont toutes repris leur bâtiment, de manière à pouvoir bénéficier de plus de subventions. C'est pour cela que vous n'avez pas de dette dans les comptes du home.

M. Eric Guggiari, Conseiller général. Je suis satisfait de ces renseignements.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que quelqu'un demande encore la parole concernant le chapitre des affaires sociales ? Cela ne semble pas être le cas. Nous passons au point 6.

Chapitre 6 Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Juste une petite chose concernant le poste 620.318.60 « Frais d'études pour aménagement de détail ». La Commission financière a demandé au Conseil communal de supprimer un montant de Fr. 15'000.-- qui était prévu initialement pour la phase II de l'aménagement du fameux parc urbain de Cormanon. Suite aux dernières délibérations du Conseil général sur la première phase, il apparaissait prématuré d'entreprendre déjà, dans le cadre du budget 2010, l'étude de la phase II. La Commission financière prend note avec satisfaction d'avoir été suivie sur ce point-là. C'est peut-être ceci qui sauve la hausse d'impôt ce soir.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que le Conseil communal désire s'exprimer. Non. Et le Conseil général ? Oui, M. Gehring.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. J'ai juste une question concernant le poste 620.314.32 « Aménagement éclairages publics ». Je me suis fait la réflexion suivante : Loin

de moi l'idée de vouloir dépenser de l'énergie inutilement, mais quand on voit dans ce poste que Fr. 50'000.-- sont investis pour diminuer la puissance de 40 candélabres sur la Commune, alors que l'énergie de tous les candélabres de Villars-sur-Glâne nous coûte Fr. 150'000.--, je me demande si, proportionnellement, un tiers de l'énergie totale dépensée vaut l'investissement fait.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Les investissements dont vous parlez, qui se montent à Fr. 50'000.--, dont Fr. 35'000.-- pour la route de la Glâne et Fr. 15'000.-- pour la route du Soleil, sont des investissements qui seront amortis après 11 à 17 ans. Mais je ne peux pas vous garantir que ces investissements seront tous réalisés. La technique évolue très rapidement. Il est possible qu'on attende avant de modifier l'éclairage de la route de la Glâne et qu'on choisisse un autre éclairage, par exemple le LED, qui est encore plus performant et dont le retour sur investissements serait encore plus rapide. Parallèlement, il y a toujours les fameux éclairages de Belle-Croix, pour lesquels les investissements seraient rentabilisés après six ans, mais qui nous causent d'immenses problèmes et qui seront peut-être reportés à l'année prochaine. C'est un investissement de Fr. 15'000.--.

M. Marius Rudaz, Président. M. Gehring, êtes-vous satisfait de cette réponse ?

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Mon souci était effectivement celui-ci : 11 à 17 ans de retour sur investissements, quand on a un budget qui est déséquilibré ou à la limite de l'équilibre, est-ce vraiment indispensable d'exécuter ces travaux dans cet exercice-là ou aurait-il fallu les reporter ? C'était le sens de ma question et je remercie Mme Garnier de la réponse qu'elle m'a donnée.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres prises de position concernant le chapitre 6 ? Ce n'est pas le cas. On passe au chapitre 7.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. J'ai deux petites questions concernant les points 720.318.81 « Transports des vieux papiers » et son corollaire 720.434 « Produit du papier », ainsi que les points 720.318.89 « Transports du PET » et 720.434.02 « Produit du PET ».

Est-ce que cela vaut toujours la peine de séparer son papier pour éviter de surcharger les incinérateurs, quand on voit que le coût du papier, dans les comptes 2008, nous rapportait Fr. 61'550.-- et qu'il ne produit, dans le budget 2010, plus que Fr. 25'000.-- pour un coût de transport de plus de Fr. 12'000.-- ? Le transport du PET lui-même nous coûte actuellement Fr. 20'000.-- pour une rentrée prévue de Fr. 7'000.--, donc une charge de Fr. 13'000.-- par année pour transporter des bouteilles vides comprenant essentiellement du verre, car une petite partie de ces bouteilles sont effectivement écrasées.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Vous savez très bien que les valeurs pour la récupération des papiers sont fonction de la bourse. Ça monte et ça descend. C'est ce qui explique ces différences d'une année à l'autre. On est en train de négocier avec les personnes qui font cette récupération afin d'améliorer ces conditions.

M. Marius Rudaz, Président. Etes-vous satisfait de cette réponse, M. Grenier ?

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Pas tellement, mais je m'en satisferai.

M. Marius Rudaz, Président. On continue les débats, toujours pour le chapitre 7.

Le Conseil général n'a plus de remarque. On passe au chapitre 8.

Chapitre 8 Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

M. Philippe Gehring, Conseiller général. Je sais que les amortissements financiers obligatoires sont déterminés par le Canton, la Commune n'ayant en principe pas grand-chose à dire, mais je m'étonne tout de même de l'augmentation qu'on voit pour le compte 940.330 « Amortissements financiers obligatoires », qui passe de Fr. 3'771'334.-- en 2008 à

Fr. 3'933'028.-- en 2009 et à Fr. 4'362'925.-- au budget 2010. Or, à ma connaissance, les amortissements financiers obligatoires dépendent des investissements. Comme vous l'avez rappelé, la dette communale a beaucoup baissé parce que nous n'avons que très peu investi ces deux dernières années. Je m'étonne donc de cette augmentation.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Le problème est que les choses viennent plus tard. Ce n'est pas parce que vous ne votez plus de dépenses qu'on n'en fait pas, malheureusement. C'est la seule explication possible.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il d'autres questions concernant le chapitre 9 ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous avons terminé le budget de fonctionnement. Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au budget de fonctionnement par nature. Je rappelle que ce budget ne fera pas l'objet d'un vote en tant que tel puisqu'il regroupe, dans une autre logique, les mêmes chiffres que ceux qui ont été présentés et discutés dans le budget précédent. Y a-t-il malgré tout des remarques ?

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Je clos l'examen de détail du budget de fonctionnement et nous pouvons passer au point suivant qui est le budget des investissements.

Budget des investissements

Je rappelle que la présentation du budget des investissements n'a qu'une valeur informative. Pour que ce budget soit accepté, chaque dépense envisagée devra faire l'objet en temps voulu d'un message particulier du Conseil communal au Conseil général.

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a constaté que de nombreux investissements sont prévus pour 2010. Si on additionne les crédits de paiement aux crédits d'engagement, on obtient un montant de Fr. 7'689'000.--.

Evidemment, pour les crédits d'engagement il faudra encore un message sur lequel il faudra voter. Par contre, j'ai une question à Mme Garnier : A la page 15 du message, sous le titre « Crédits d'engagement » qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal, le poste 330.501.30 « Aménagement du parc urbain de Cormanon-Est (COE) » mentionne Fr. 1'000'000.--. Dites-moi que c'est une erreur et qu'il s'agit du million déjà voté ; et pourquoi figure-t-il encore dans cette rubrique ?

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Vous avez raison. Ce n'est pas tout à fait le million, mais un peu moins, et c'est l'argent déjà voté. C'est clair que cela peut surprendre de voir que ce montant figure encore dans les crédits qui ne sont pas encore votés. Mais j'en ai parlé à M. Claude Mettraux, Chef du Service des finances, et c'est ainsi que cela doit se faire à cause du délai référendaire. Mais, rassurez-vous, il n'y aura pas deux fois ce million à voter. Dans les prochains textes, il sera en bonne place.

M. le Vice-syndic, qui a meilleure mémoire que moi, me dit que le montant exact est de Fr. 670'000.--, donc sensiblement moins qu'un million.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que le Conseil général a des questions sur les investissements ? Ce n'est pas le cas.

Nous pouvons passer au point 5.4 de l'ordre du jour.

5.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements

M. Marius Rudaz, Président. Nous allons passer au vote d'ensemble du budget de fonctionnement 2010 qui, je le rappelle, concerne uniquement le budget de fonctionnement qui a été largement discuté.

Avant de procéder au vote, certains membres du Conseil général souhaitent-ils formuler d'éventuelles remarques finales ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Au-delà d'une gestion à court terme rigoureuse du ménage communal, quelle est la stratégie développée à moyen terme par le Conseil communal en matière financière depuis quatre ans ? Notre groupe doit malheureusement constater qu'il ne trouve pas de réponse satisfaisante ce soir à cette question.

En lien avec les questions que nous avons rappelées dans notre prise de position initiale, notre groupe a esquissé quelques pistes sur lesquelles le Conseil communal aurait pu par exemple se prononcer. D'autres sont imaginables.

1. Le Conseil communal a-t-il imaginé de mettre en route un modeste plan de désendettement communal vu que nous sommes surendettés, afin de ramener par exemple la dette communale de Fr. 86'000'000.-- à Fr. 50'000'000.-- en dix ans. Rappelons que notre dette par habitant est de Fr. 8'000.--, alors qu'elle n'est que de Fr. 3'600.-- à Fribourg. Précisons que diminuer la dette est aussi, pour reprendre les propos de M. Perroud, « *une manière de « décharger » fiscalement les contribuables* ». Rappelons que, pour 2010, notre grand argentier estime le coût de l'intérêt de la dette et de son amortissement à Fr. 7'000'000.--.
2. Concernant le taux d'impôt, nous constatons que si ce dernier était passé de 64 % à 70 %, les comptes de ces quatre dernières années auraient été équilibrés et qu'un certain amortissement de la dette aurait pu être effectué.
3. Le Conseil communal a-t-il osé imaginer qu'une telle augmentation d'impôt serait restée et resterait extrêmement favorable pour notre Commune, en comparaison des taux d'impôts pratiqués dans les deux autres grandes communes du Grand Fribourg : 77 % à Fribourg et 80 % à Marly. Il y aurait peut-être là aussi une manière de faciliter l'actuel processus de fusion dans le Grand Fribourg.
4. Le Conseil communal a-t-il d'autre part envisagé une variante consistant à différencier et à découpler les taux d'impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales, puisqu'on tient compte qu'effectivement les personnes morales sont une réalité et que les personnes physiques en sont une autre.
5. Le Conseil communal a-t-il pensé agir au niveau du législatif cantonal (clin d'œil à Mme la Députée) pour tenter de découpler l'actuel automatisme entre les impôts cantonaux et communaux. Rappelons que cet état de fait nous met sous curatelle permanente du Canton, qui décide ce qu'il veut, quand il veut et nous impose ainsi les conséquences négatives de ses décisions.

En conclusion, nous nous retrouvons à devoir voter un budget dont les conséquences à moyen terme ne sont pas connues par absence de stratégies claires à nos yeux. Le budget d'équilibriste qui nous est soumis ce soir ne répond manifestement pas à cette préoccupation.

En conséquence, nous allons nous abstenir lors du vote.

M. Marius Rudaz, Président. Est-ce que le Conseil communal veut répondre.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Vous vous imaginez bien, M. Moret, que nos désaccords vont être maintenus. Permettez-moi une boutade. Elle n'est pas de moi, mais de quelqu'un de beaucoup plus important ; elle est du Général de Gaulle. Il disait : « *Au fond, sur une année ou deux ans, vous pouvez prévoir ; sur cinq ans ou dix ans, ce n'est plus de la prévision, c'est de l'astrologie* ». Or voyez-vous, si vous tirez des plans sur la comète, qui saura, sur le plan de la dette, si ce sera vous ou nous qui aurons raison. Mais, on ne va pas faire un plan de désendettement, on désendette.

Vous dites aussi que si on avait augmenté les impôts on aurait un budget équilibré. Moi, je répète que nous n'avons pas augmenté les impôts et que nous avons eu des comptes bénéficiaires. Je me demande comment on aurait pu, avant la crise, allègrement présenter des comptes bénéficiaires de plus d'un million aux citoyens de Villars-sur-Glâne et, en même temps, proposer une augmentation des impôts.

Quand on dit que si l'impôt est augmenté, le budget sera tenu, méfiez-vous, car l'argent crée le besoin. Peut-être que si les impôts sont augmentés, une deuxième augmentation sera nécessaire dans quelques années.

Une solution aurait aussi été d'augmenter les impôts des personnes physiques et pas ceux des personnes morales. Nous avons pensé que cela ne serait pas équitable et une telle décision ne serait pas comprise, à juste titre, par les contribuables de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Voilà ce que je peux dire sur les remarques qui sont faites.

M. Marius Rudaz, Président. On voit que les avis sont partagés, surtout sur le futur ou le moyen terme. Il y a beaucoup d'inconnues.

Est-ce que M. Moret est un peu satisfait ou est-ce que vous maintenez votre décision de vous abstenir lors du vote du budget ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je remercie M. Perroud d'être rentré dans une réflexion plus globale ; c'est ce que nous souhaitons depuis douze mois environ. Mais, pour le reste, nous maintenons effectivement notre abstention dans le vote final.

M. Marius Rudaz, Président. M. Grenier désire également prendre la parole.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Je me permets avant tout de lancer une petite boutade. Puisqu'on ne va pas augmenter les impôts quand tout va mal, vous avez aussi dit qu'on ne va pas augmenter les impôts quand tout va bien et que les comptes sont bénéficiaires ; ce qui veut dire qu'on doit simplement limiter nos dépenses à Villars-sur-Glâne, puisque ni quand ça va bien ni quand ça va mal on est capable de prendre la décision d'augmenter les impôts dans notre Commune.

Une dernière chose : On parle, depuis plusieurs années, d'un rapprochement des communes du Grand Fribourg. C'est de la musique d'avenir, mais j'ose difficilement imaginer Villars-sur-Glâne entrer dans un ménage à plusieurs avec un taux d'impôt aussi bas. Imaginez le saut qu'il faudra faire pour se mettre au niveau des autres communes, si tout d'un coup il y a une décision de fusion intercommunale.

M. Marius Rudaz, Président. La discussion continue. Y a-t-il encore des personnes qui désirent s'exprimer avant le vote ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons par conséquent passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2010 sont priés de s'exprimer en levant la main.

Le budget 2010 est accepté par 35 oui. Il y a 10 abstentions.

6. Divers

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il des personnes qui souhaitent intervenir.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère générale. Un article, paru dans La Liberté de la semaine dernière, nous informait que la Ville de Fribourg mettait sur pied un système de vélo à la libre disposition du public.

Le groupe PDC trouve que cette idée est excellente et qu'elle s'inscrit parfaitement dans le contexte du développement durable.

Le Conseil communal pourrait-il, en lien avec la création du chemin cycliste voté lors de la dernière séance, examiner la possibilité de créer un tel service, le cas échéant en collaborant avec la Ville de Fribourg ?

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller général. Il s'agit d'une intervention spontanée. J'ai entendu l'appel du Président de la Commission financière. Il faut faire bien attention à ce que certaines dépenses qui dépendent de l'Agglo soient contenues et, pourquoi pas, réduites. De plus, la Commission financière est actuellement en train de faire un examen de certaines conventions intercommunales. Je me dis qu'il serait intéressant d'associer de temps en temps nos représentants à l'Agglo à ces réflexions, de façon à aller tous dans la même direction. Je pourrais dire la même chose pour toutes les autres Commissions qui représentent la Commune dans les différentes conventions. C'est simplement un appel de ma part en tant que représentant, non seulement de mon parti mais, je l'espère, de cette assemblée et, plus généralement, de la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai été approché par des habitants de la route des Dailles qui ont constaté que la route du Coteau avait maintenant de magnifiques bacs en béton qui limitent la vitesse. La route des Dailles est, semble-t-il, aussi prévue d'être mise en zone 30 et ces personnes m'ont demandé si je peux poser la question au Conseil communal pour savoir quand cela sera fait et de quelle façon.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC, lors de sa dernière séance, a été informé que le point concernant le capital-actions d'AGY EXPO SA serait retiré de l'ordre du jour.

Nous en avons pris note avec regret et tenions à faire part de ces quelques réflexions :

- Il nous paraît important que notre région puisse continuer à disposer d'un outil que nous jugeons indispensable à l'économie fribourgeoise.
- Nous constatons que les cantons romands disposent d'une telle infrastructure, souvent généreusement financée par les pouvoirs publics.
- Nous nous demandons ce que vont advenir ces bâtiments en cas de faillite.
- Nous ne souhaitons pas que Villars-sur-Glâne participe au jeu de dominos qui pourrait mener à l'effondrement du sauvetage de « Forum Fribourg ».
- Enfin et en résumé, nous souhaitons que des solutions puissent être trouvées.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres personnes qui désirent prendre la parole ? Non. Je demande alors au Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions posées.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais répondre aux interventions de Mme Dénervaud et de M. Marthaler.

Comme vous le savez, je suis fan du vélo électrique et je vais voir si une collaboration est possible. Une station coûte entre Fr. 60'000.-- et Fr. 80'000.--. La Ville de Fribourg a trouvé un sponsoring cantonal. Et nous, allons-nous trouver également un sponsoring dans notre Commune ? Pour ma part, j'aimerais bien faire avancer un tel projet.

En ce qui concerne la route du Coteau, nous avons mis ces bacs en béton qui, à mon sens, ne sont pas les plus heureux, mais nous cherchions quelque chose qui ne surcharge pas les jardiniers de la Commune en entretien et qui de surcroît soit déplaçable si nécessaire. Comme la route du Coteau a été mise en zone 30 et que ces mesures n'étaient pas suffisantes pour respecter la vitesse, il fallait trouver autre chose. Ces aménagements ne sont pas définitifs ; ils sont provisoires pour faire respecter la vitesse. Pour la route des Dailles, je ne peux pas vous donner un délai précis, mais cela fait partie des prochains dossiers qui vont être traités. Il reste en gros trois à quatre zones 30 à faire en 2010/2011 et la route des Dailles y figurera certainement.

M. Marius Rudaz, Président. Y a-t-il encore d'autres réponses aux questions soulevées par le Conseil général ? Cela ne semble pas être le cas. Je peux passer à la conclusion de la séance.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes arrivés au terme de cette séance. Avant de conclure, j'aimerais encore dire que notre enjeu est de continuer à pouvoir défendre l'avenir de notre Commune. C'est pour cela que je vais passer maintenant la parole à Madame la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Monsieur le Président, chères Conseillères et chers Conseillers généraux. Permettez-moi, avant de clore cette séance et, comme c'est la tradition, au nom du Conseil communal, tout d'abord de vous remercier pour l'appui que vous nous avez manifesté au cours de cette année écoulée. Nous avons travaillé dans un très bon climat et nous avons recherché ensemble des solutions là où c'était possible. Cette séance du budget, que nous envie très certainement la Ville de Fribourg, est un excellent

exemple de cette bonne collaboration. Au nom de mes collègues et de moi-même, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une excellente année 2010.

M. Marius Rudaz, Président. Merci Madame la Syndique. Je tiens aussi à remercier chacun et chacune pour votre participation active et constructive en faveur de notre communauté villaroise.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, de très belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse tous mes vœux de profonde satisfaction pour l'année 2010.

Je remercie enfin tout particulièrement celles et ceux qui, durant l'année qui s'achève, ont organisé à la perfection les parties officielles et récréatives de nos diverses soirées. Je les cite : M. Vanco Manusev, concierge de La Grange, M. Philippe Monney, qui fait son fitness à chaque séance du Conseil général, Mme Myriam Sciboz et M. René Dévaud, les secrétaires pour la rédaction des procès-verbaux et, bien sûr, M. Emmanuel Roulin et Mme Martine Stritt-Dubey, absente ce soir, qui sont les meilleurs secrétaires communaux du monde.

Comme il s'agit de la dernière réunion de cette année, j'invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié, agrémenté d'une petite agape.

Merci et bonne rentrée.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Marius Rudaz